

Compte administratif 2019

Présentation synthétique

Une situation financière toujours saine et maîtrisée

En 2019, l'épargne nette du Département, qui mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres, s'établit à 85,9 M€ contre 81,1 M€ en 2018.

L'encours de la dette du Département a diminué de 5 M€ : il passe de 392,3 M€ fin 2018 à 387,3 M€ fin 2019. Cet encours représente une dette de 586 € par habitant. Depuis fin 2015, il a diminué de plus de 28,3 M€.

Le Département concrétise des opérations pour optimiser sa dette. En 2019, 2 emprunts (36,6 M€) ont été refinancés sur le marché bancaire, permettant de réaliser une économie de 2,6 M€ de frais d'intérêts sur la durée résiduelle des contrats.

Le ratio de solvabilité (qui mesure le nombre d'années que le Département mettrait à rembourser sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute) s'établit à 3,16 années, contre 3,34 en 2018, en amélioration depuis 6 ans.

Enfin, le taux de rigidité des charges, qui mesure le poids des dépenses courantes incompressibles par rapport aux recettes perçues, reste inférieur à 70 %. Cela signifie que plus de crédits peuvent être consacrés directement aux politiques publiques volontaristes.

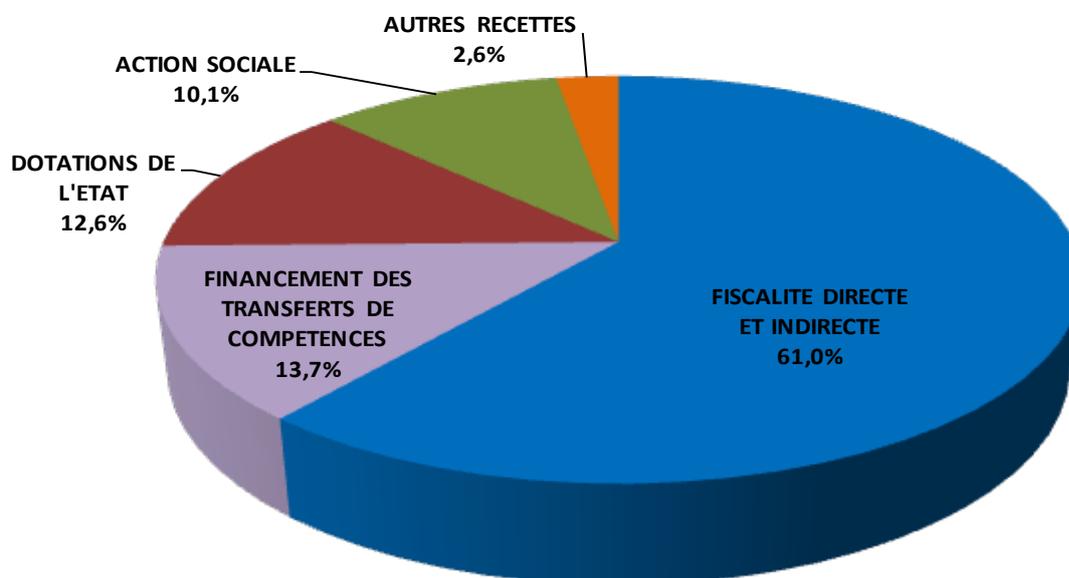
Des recettes de fonctionnement qui restent dynamiques

Les recettes de fonctionnement du budget principal augmentent de 4,29%. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent la ressource la plus importante du Département (179,781 M€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en millions d'euros)	2018	2019	Evolution
Fiscalité directe et indirecte	426,110	455,264	6,84%
Dotations de l'Etat	94,146	94,312	0,18%
Financement des transferts de compétences	101,575	102,624	1,03%
Action sociale	78,383	75,413	-3,79 %
Autres recettes (cessions, participations)	15,938	19,285	21%
Total des recettes réelles de fonctionnement	716,152	746,898	4,29%



Recettes de fonctionnement 2019



Des dépenses de fonctionnement encore maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement représentent 624,365 M€, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2018.

Les dépenses sociales constituent le poste le plus important (plus de 60 % des dépenses de fonctionnement) et celui qui a le plus progressé en un an : il est passé globalement de 367,1 M€ à 378,9 M€. En particulier, les dépenses en faveur de l'aide sociale à l'Enfance ont augmenté de 5,6 M€. En effet, 3 facteurs se conjuguent : une forte progression des enfants placés, la prise en charge tout au long de l'année des mineurs non accompagnés accueillis en 2018 et la complexité de certaines situations, nécessitant des solutions de prise en charge sur mesure particulièrement coûteuses.

Le deuxième poste en forte augmentation est celui des dépenses d'aide aux personnes handicapées (+ 5,4 M€). Cela résulte principalement de l'adaptation de l'offre d'hébergement sur le territoire charentais-maritime, en application du schéma départemental en faveur des personnes handicapées : les structures sont davantage occupées, sur toute l'année.

Les charges de ressources humaines augmentent de 2,21 %, les frais généraux de 1,9 %. Les frais financiers baissent de 13,3 %.

Enfin, la contribution aux fonds de péréquation entre départements augmente de plus de 4,557 M€ car en 2019 est intervenue la création d'un fonds supplémentaire, le fonds de soutien interdépartemental, auquel contribue la Charente-Maritime pour 3,3 M€.



Evolution des dépenses de fonctionnement du Département de Charente-Maritime entre 2018 et 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en millions d'€)	2018	2019	Evolution
Affaires sanitaires et sociales	367,094	378,881	3,2%
Frais généraux, provisions et péréquation	147,986	156,029	5,4%
Infrastructures, patrimoine et sécurité (SDIS)	45,132	45,516	0,9%
Enseignement	22,122	22,339	1,0%
Affaires culturelles et sportives	12,096	12,030	-0,5%
Environnement, eau, agriculture, forêt	7,450	5,411	-27,4%*
Développement des territoires	3,575	2,633	-26,3%*
Mer et milieu maritime	1,783	1,526	-14,4%
Total des dépenses de fonctionnement	607,238	624,365	2,8%

* Depuis le 1^{er} janvier 2019, les dépenses liées aux espaces naturels sensibles et au conseil en architecture sont isolées dans le budget annexe de la taxe d'aménagement. A périmètre constant, ces deux lignes de dépenses augmentent respectivement de 4,2 % et de 30,6 %.

Un haut niveau d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 172,2 M€ hors opérations de trésorerie/ refinancement.

Le Département a réalisé pour 96,6 M€ de travaux et acquisitions, afin pour l'essentiel de rénover la voirie (54,3 M€), les digues (13,7 M€), les collèges (11,1 M€) et restructurer le patrimoine immobilier départemental (7,2 M€).

Il a soutenu à hauteur de 37 M€ les projets des communes, intercommunalités, offices HLM et autres organismes dans les domaines suivants : ressource en eau, ports et milieu maritime, travaux ferroviaires, enseignement, culture, sport, aide au logement, très haut débit et revitalisation des petites communes.

Le remboursement du capital de la dette a atteint 36,6 M€.

